

Décision

Générale

colonial

Décision n° 230 PERSONNEL EUROPÉEN.

n° 230

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de six mois pour en jouir à Tananarive (Madagascar) est accordée à M. Raymond (Jean), rédacteur d I re classe de l'administration générale des colonies, en service à la Côte française des Somalis. L'intéressé, autorisé à rejoindre son lieu de congé par voie- maritime, voyagera en 1^e classe.